



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

EDF

Question écrite n° 54229

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué à l'industrie le bilan, en fin d'année 2004, de la nouvelle possibilité, pour toutes les entreprises, de faire jouer la concurrence pour la fourniture d'énergie. Cette possibilité nouvelle est ouverte depuis le 1er juillet 2004. Selon ses informations, 13 000 sites industriels ont déjà choisi de faire jouer la concurrence, parmi lesquels environ 25 % resteraient chez EDF avec des tarifs plus bas et 75 % quitteraient EDF. (Les Quatre Vérités, n° 470, 12 novembre 2004). Un premier bilan, en fin d'année 2004, s'impose.

Texte de la réponse

L'ouverture du marché de l'électricité au 1er juillet 2004 s'est déroulée, juridiquement et techniquement, dans de bonnes conditions. Les précisions sur l'exercice de l'éligibilité, apportées à la demande du Gouvernement par le Conseil d'État dans son avis du 8 juillet 2004 et confirmées par le Parlement dans la loi du 9 août 2004, permettent aux personnes publiques d'envisager sereinement, et non sous la contrainte, l'exercice de leur éligibilité. Pour l'ensemble des consommateurs qui le souhaitent, la négociation d'un nouveau contrat et un éventuel changement de fournisseur est devenue une réalité dès le 1er juillet 2004 grâce à la minutieuse préparation de l'ensemble des opérateurs électriques, particulièrement les gestionnaires de réseaux. Les fournisseurs alternatifs détenaient ainsi au 1er janvier 2005 28 % des sites ayant exercé leur éligibilité pour leur fourniture électrique. Ce bilan positif est notamment partagé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) qui estime dans son communiqué du 16 février que, « au 1er janvier 2005, plus de 77 000 sites ont exercé leur éligibilité sur le marché de l'électricité et plus de 23 000 sur le marché du gaz. Chaque mois, plus de 20 000 professionnels quittent les tarifs administrés pour les offres de marché. Pour la CRE, ces chiffres illustrent le fonctionnement satisfaisant des processus mis en place depuis le 1er juillet 2004 ».

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54229

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2004, page 10162

Réponse publiée le : 5 avril 2005, page 3516